



International Federation  
of Red Cross and Red Crescent Societies

“Solferino 2009” Support Unit

Tel: +39 06 97844522-37

E-mail: [solferino2009@cri.it](mailto:solferino2009@cri.it)

## Entrer en Italie INFORMATION SUR LE VISA

- Le type de visa exigé: invitation (permis d'entrée pour le court séjour pour les étrangers invités, par des organisations publiques ou privées ou par d'institutions ou d'organismes, à participer à des événements spéciaux de la vie politique, scientifique ou culturelle qui voyagent aux frais d'une institution d'accueil).
- Documents demandé:
  - **Invitation officielle** de l'établissement d'accueil (la Croix-Rouge italienne) qui s'est engagé à couvrir les dépenses des voyageurs étrangers (hébergement et repas);
  - **Réservation des billets** (aller-retour).
- Le visa d'entrée pour les participants du Youth on the Move sera gratuit.
- La Croix-Rouge italienne va envoyer une invitation formelle aux Représentations consulaires et diplomatiques italiennes déclarant qu'il couvrira les participants des coûts d'hébergement et de subsistance pour toute la durée de séjour en Italie. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de fournir la preuve de moyens de subsistance lors de la demande de visa d'entrée.
- Notez que, conformément aux règles de l'accord de Schengen, chaque représentation diplomatique consulaire italienne se réserve le droit d'évaluer le risque de migration de pays avant de délivrer les visas d'entrée. À cet égard, une entrevue peut être requise.
- Les demandes et tous les documents nécessaires (passeport valide depuis au moins 6 mois, etc.) pour les visas pour chaque délégation peuvent être présentés aux Représentations italiennes diplomatiques et consulaires par un seul représentant de la Société nationale. Si les Représentations italiennes ne sont pas présentes dans Votre Pays, les documents nécessaires peuvent être présentés aux Représentations consulaires Schengen qui représentent l'Italie.
- Afin de faciliter le processus, la Croix-Rouge italienne fournira le Ministère des Affaires extérieures d'une liste des représentants des Sociétés nationales qui ont besoin d'un visa pour leur propre délégation.  
*Note:* le nom du représentant de votre Société Nationale doit être envoyé à: [solferino2009@cri.it](mailto:solferino2009@cri.it)
- Le visa doit être demandé avant le **15 Avril 2009**.

Pour de plus amples informations sur les visas d'entrée en Italie (pays pour lesquels des visas sont nécessaires, comment faire une demande de visa, documents qui sont nécessaires, etc.), visitez la page Web:

[http://www.esteri.it/visti/index\\_eng.asp](http://www.esteri.it/visti/index_eng.asp)